



Cookies et traceurs

Quelles définitions ? Quels usages ?

AOUT 2026

Mathias Avocats



AVIS IMPORTANT

Les informations contenues dans le présent document ne constituent pas des conseils juridiques et ne peuvent s'y substituer.





Qu'est-ce qu'un traceur ?

CNIL, Cookies et
traceurs : que dit la loi ?,
sept. 2020

Les termes « cookies » et « traceurs » recouvrent notamment :

- ✓ les cookies HTTP,
- ✓ les cookies « flash »,
- ✓ les pixels invisibles ou « web bugs »,
- ✓ tout autre identifiant généré par un logiciel ou un système d'exploitation (numéro de série, adresse MAC, identifiant unique de terminal (IDFV),
- ✓ etc.



Les cookies et pixels de suivi dans les courriels sont ainsi des traceurs.



Qu'est-ce qu'un cookie ?



- La notion de « cookies » ne figure pas dans la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.
- La notion de « cookies » figure au Considérant 25 de la directive 2002/58/CE du 12 juillet 2002 (directive vie privée et communications électroniques) :

« (25) Cependant, les dispositifs de ce type, par exemple **des témoins de connexion (cookies)**, peuvent constituer un outil légitime et utile, par exemple pour évaluer l'efficacité de la conception d'un site et de la publicité faite pour ce site, ainsi que pour contrôler l'identité des utilisateurs effectuant des transactions en ligne. Lorsque des dispositifs du type précité, tels que des témoins de connexion, sont destinés à des fins légitimes, par exemple faciliter la fourniture de services de la société de l'information, leur utilisation devrait être autorisée à condition que les utilisateurs se voient donner des informations claires et précises, conformément à la directive 95/46/CE, sur la finalité des témoins de connexion ou des dispositifs analogues de manière à être au courant des informations placées sur l'équipement terminal qu'ils utilisent. (...) ».

- La notion de « cookies » figure au Considérant 30 du règlement général sur la protection des données 2016/679 (RGPD) :

« (30) Les personnes physiques peuvent se voir associer, par les appareils, applications, outils et protocoles qu'elles utilisent, des identifiants en ligne tels que des adresses IP et **des témoins de connexion («cookies»)** ou d'autres identifiants, par exemple des étiquettes d'identification par radiofréquence. Ces identifiants peuvent laisser des traces qui, notamment lorsqu'elles sont combinées aux identifiants uniques et à d'autres informations reçues par les serveurs, peuvent servir à créer des profils de personnes physiques et à identifier ces personnes. ».

Qu'est-ce qu'un cookie ?

Selon la CNIL, un cookie est un « *petit fichier stocké par un serveur dans le terminal (ordinateur, téléphone, etc.) d'un utilisateur et associé à un domaine web (c'est à dire dans la majorité des cas à l'ensemble des pages d'un même site web). Ce fichier est automatiquement renvoyé lors de contacts ultérieurs avec le même domaine.* ».



Il convient de distinguer les cookies dits « tiers » et les cookies déposés dits « internes ».

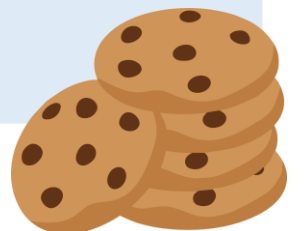
Cookies « tiers »

La CNIL définit les cookies « tiers » comme « *les cookies déposés sur des domaines différents de celui du site principal, généralement gérés par des tiers qui ont été interrogés par le site visité et non par l'internaute lui-même* ».

Point de vigilance : si ces cookies servent en grande majorité à collecter des informations sur l'utilisateur à des fins publicitaires, ces derniers peuvent également être nécessaires au bon fonctionnement du site internet.

Cookies « internes »

Les cookies « internes » sont déposés par le site consulté par l'internaute, sur le domaine du site.



Qu'est-ce qu'un cookie ?

A quoi servent-ils ?

Les cookies servent notamment à :

Mémoriser l'identifiant
de l'utilisateur auprès
d'un site marchand

Mémoriser le contenu
courant du panier d'achat
de l'utilisateur

Mémoriser la langue
d'affichage de la page
web

Mémoriser un identifiant
permettant de tracer
votre navigation à des
fins statistiques ou
publicitaires



Certains permettent le suivi de la navigation de l'utilisateur ; d'autres permettent le bon fonctionnement du site web.





Qu'est-ce qu'un pixel de suivi ?

CNIL, pixels de suivi dans les courriers électroniques : la CNIL publie ses recommandations pour mieux protéger la vie privée, 14 avril 2026

Les pixels de suivi sont également une **méthode de traçage des utilisateurs**. Ces derniers prennent la forme d'une **image réduite intégrée dans un courriel ou sur un site web**. Cette image est **invisible pour l'utilisateur**.

Le chargement de cette dernière **permet de déterminer que l'utilisateur a lu le courriel ou a consulté le site web**.



A quoi servent-ils ?

Les pixels de suivi sont utilisés pour **diverses finalités, notamment la personnalisation de la communication en fonction de l'intérêt de l'utilisateur, mesurer la délivrabilité des courriels, etc.**

Des formations sur-mesure pour vous et vos équipes, Contactez-nous !

FORMATIONS

Retrouvez les programmes proposés par l'organisme de formation Mathias Avocats



[Retrouvez l'intégralité du
Catalogue des formations](#)

Conformité

Conformité de votre site : gérer vos cookies



4 heures, en présentiel -
continu

Télécharger
243,61 Ko - pdf

Données personnelles

RGPD & CSE : Maîtriser les principes clés et réussir votre mise en conformité



Durée : 4 heures, en présentiel -
continu

Télécharger
242,67 Ko - pdf

RGPD

Mise en pratique pour le DPO : Maîtriser votre fonction et mission (1 journée)



Durée : 7 heures, en présentiel -
continu

Télécharger
240,69 Ko - pdf

MATHIAS Avocats

20 ans d'expertise en droit du numérique



Besoin d'une veille juridique sur mesure ?

Sur les thématiques qui vous intéressent, sur votre secteur d'activité, votre métier, les nouvelles exigences / le cadre juridique de vos missions, vos opportunités...



Mathias Avocats réalise des veilles sur-mesure pour ses clients, selon les thématiques sélectionnées, secteurs d'activités, métiers.

- Une veille pour vous et vos équipes, chaque mois dans votre boîte mail
- Contenu, format, périodicité, tarif : contactez-nous !

& DROIT

GARANCE MATHIAS, EVA ASPE
ET FRANÇOIS GORRIEZ

PRÉFACE DE MYRIAM QUÉMENER

IA, cybersécurité et data : garantir la conformité numérique

**Prix Cybersécurité
du Forum InCyber Europe**



Pour vous et vos équipes !

Disponible chez votre libraire (ou achat en ligne)



Cet ouvrage décrypte les réglementations (***NIS 2, DORA, AI Act, Data Act, Cyber Resilience Act, etc.***) pour vous permettre de maîtriser les risques juridiques, de la contractualisation à la gestion de crise et à sa remédiation, en intégrant également la R&D et l'innovation.

Il contient des **schémas, infographies, interviews de professionnels** (dirigeants, responsables cybersécurité, conformité IA, data, etc.), **des recommandations et outils** (notamment des « **check-lists** » de questions à se poser, des **points de vigilance** sur les **contrats** et la **gestion de crise**).

Conçu comme un **guide pratique**, cet ouvrage propose un parcours de conformité en 5 étapes-clés : **Gouverner, Concevoir, Contractualiser, Gérer les crises et Anticiper**, qui vous accompagnera pour piloter votre conformité numérique.

Par Garance MATHIAS, Eva ASPE et François GORRIEZ,
Editions LexisNexis, Janvier 2026.



Mathias | Avocats

SUIVEZ VOTRE ACTUALITÉ, ABONNEZ-VOUS !

UNE NEWSLETTER MENSUELLE OFFERTE



Mathias | Avocats

JANVIER 2026

Newsletter

VOUS AVEZ PEUT-ÊTRE MANQUÉ...

Déploiement d'outils d'IA dans l'entreprise : le rôle du CSE

L'introduction de nouvelles technologies, dont l'IA, au sein des entreprises nécessite la consultation et l'information du Comité Social et Economique (CSE) dès lors que cette nouvelle technologie peut modifier les conditions de travail (article L 2312-8 du code du travail).

Quelles sont les bonnes pratiques lors du déploiement d'outils d'IA ? Quels sont les apports de décisions de justice récentes concernant le rôle, à cet égard, du CSE ?



EN SAVOIR PLUS



Droit d'accès : Quel cadre juridique ?

29 Avr, 2026 | Données personnelles / DPO. Droit du numérique

Le droit d'accès est garanti par la loi Informatique et Libertés et par le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ce droit pose de nombreux enjeux pour les organisations et leurs DPO. L'article 15 du RGPD dispose que « la personne... lire plus

L'ACTUALITÉ DÉCRYPTÉE POUR VOUS !

ENSEMBLE, DÉVELOPPONS VOS PROJETS
ET FORMONS VOS ÉQUIPES !
PARTAGEONS NOS EXPERTISES !



AU QUOTIDIEN

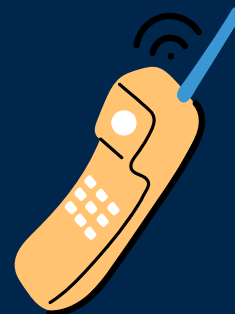
Catalogue des formations





Mathias | Avocats

CONTACTEZ-NOUS !



19 rue Vernier 75017 PARIS

+33 (0)1 43 80 02 01

contact@avocats-mathias.com

<https://www.avocats-mathias.com/>



@MathiasAvocats

